

Compte-rendu de la séance du 26 août 2019
du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents : DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, HUBERT Armelle, ÉON Christophe, DELÉPINE Didier, BOULIGAND Laëtitia, FORESTELLO Fabien, RENAUD Sébastien, RABANNE Myriam, SIRODOT Loïc, PAITEL Patricia, FILÂTRE Félicien, THÉPAUT Isabelle, LE MÉE Philippe.

Absents excusés : MARTIN Rémy, MANROT Crystel, PLISSONNEAU Yann, HARDAT Bénédicte, BRÉHIER Sylviane.

Tarifs du transport scolaire pour l'année scolaire 2019-2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif du transport scolaire pour les enfants domiciliés à Ercé en Lamée à 132 € à compter du 1^{er} septembre 2019 et de maintenir la gratuité du transport scolaire à partir du 3^{ème} enfant pour les familles domiciliées à Ercé en Lamée.

La décision a également été prise de maintenir la participation des familles domiciliées hors commune à 200 € maximum par enfant qui s'ajoute à la participation en vigueur chaque année pour tout enfant bénéficiant du transport scolaire.

Remboursement de frais de mission

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser à deux agents communaux ayant dû avancer une somme d'argent dans le cadre de leurs missions ; à savoir 51,57€ de carburant, 9,10 € de parking et 27,50 € de frais de repas soit un total de 36,60 €.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître GÉRARD de Rougé concernant les parcelles AB 233, 234, 235, 435, 452, 454 et 558 d'une superficie totale de 910 m² situées aux 3 et 5 du boulevard du Docteur Aubin.